

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un avenant de prolongation à la convention de mandat avec la SEBA 15 pour la gestion locative du Village d'Entreprises de Neussargues en Pinatelle

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-CC-081 en date du 13 avril 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, dite loi "HOGUET" et son décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972 ;

Vu la décision du Président n°2021DPRS DT-158 en date du 15 septembre 2021 pour la signature d'une convention de mandat avec la SEBA 15 pour la gestion locative du Village d'Entreprises de Neussargues en Pinatelle composé de 3 ateliers, 1 bureau et d'une salle de réunion commune, du 15 septembre 2021 au 14 septembre 2023 ;

Considérant que Hautes Terres Communauté souhaite prolonger la durée de cette convention pour la gestion locative du Village d'Entreprises de Neussargues en Pinatelle jusqu'au 31 décembre 2023 ;

DECIDE

Article 1 : De signer un avenant à la convention de mandat de gestion locative du Village d'Entreprises de Neussargues en Pinatelle avec la SEBA 15, la prolongeant jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Article 2 : Que les conditions du mandat restent identiques : rémunération annuelle de 2 000 € HT, proratisée sur la période convenue, 6 % des loyers TTC encaissés à la date de prise d'effet du contrat, 15 % des loyers TTC de la première année de location des entrants ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

